



# PLAN SENEGAL EMERGENT PSE 2014 - 2018

« Un Sénégal émergent et solidaire »

## Résumé

### CONTEXTE

---

Le Sénégal fait face à des défis critiques qu'il entend relever et par-delà mener à bien ses ambitions à travers un agenda de transformations économiques et sociales, pour se diriger sûrement vers l'émergence. Pour s'inscrire dans cette dynamique de long terme, l'Etat mise sur des valeurs comme la vertu et la gouvernance au service du développement humain durable.

Ainsi, en 2035 la société sénégalaise serait caractérisée par une économie compétitive soutenue par une croissance forte aux fruits mieux répartis, sur l'ensemble du territoire ; une population instruite, bien formée et engagée au niveau des communautés locales et nationale, une meilleure qualité de vie ; la paix, la stabilité et la démocratie ; la bonne gouvernance et l'aménagement dynamique et équilibré des territoires.

Pour y parvenir, le Gouvernement mise d'abord sur le Plan Sénégal Emergent (PSE) qui vise à mettre en place d'ici à 2023, un ensemble de projets structurants à fort contenu de valeur ajoutée et d'emploi. Pour l'étape intermédiaire de 2018, la stratégie, est déclinée autour de trois axes stratégiques : (i) Transformation structurelle de l'économie et croissance ; (ii) Capital humain, protection sociale et développement durable ; et (iii) Gouvernance, institutions, paix et sécurité. Aussi, l'opérationnalisation de la Stratégie exige la mise en place d'un ensemble de réformes pour accélérer le processus de transformation structurelle susceptible d'accélérer le décollage économique.

Cadre fédérateur des interventions et politiques publiques, le PSE 2014-2018 prend comme repère les orientations gouvernementales et le cadre d'accélération des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. Cette présente Stratégie, cherche d'abord à infléchir d'ici à l'horizon 2018, les tendances lourdes identifiées par la rétrospective socio-économique. Ensuite, elle voudrait tenir compte des facteurs déterminants et enfin intégrer le jeu des acteurs révélé par la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre.



Conscient des défis et obstacles susceptibles actuels, le Sénégal mise sur ses atouts et opportunités pour enclencher la marche vers l'émergence. Il s'agit, entre autres, de la stabilité politique et la solidité des institutions ; la viabilité du cadre macroéconomique ; le potentiel démographique résultant de la jeunesse de la population ; le potentiel de ressources agricoles et hydro-agricoles ; sa position géographique stratégique ; de réelles potentialités naturelles sous-exploitées ; et le dynamisme de sa diaspora.

La mise en œuvre du PSE sera alimentée par les politiques sectorielles et les Cadres de Dépenses Sectoriels à Moyen Terme (CDSMT) qui s'érigent en instruments opérationnels. A cela s'ajoutent les instruments innovants de financement de l'économie, à savoir le FONGIP, le FONSI, la BNDE, la CDC ou la finance islamique. Cependant, le Plan d'Actions Prioritaires (PAP 2014-2018) dégage un besoin de financement additionnel de 2 964 milliards de FCFA à rechercher. Pour mobiliser ce gap, le Sénégal organise un Groupe Consultatif les 24 et 25 février 2014 à Paris au siège de la Banque mondiale.

### **Pilier 1 : Transformation structurelle de l'économie et croissance**

La transformation de l'agriculture servira de fer de lance à celle de la structure de l'économie. Ainsi ses effets économiques et sociaux seront amplifiés par la modernisation graduelle de l'économie sociale, le développement du secteur des mines et de l'habitat social ainsi que par la mise en place de plateformes logistiques, industrielles et de services.

Ainsi, la **transformation de la structure de l'économie** se fera selon les leviers suivants :

- Le développement de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie agroalimentaire répond à une triple aspiration : i) renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires; ii) développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée ; et iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.
- Le développement de l'habitat social et d'un écosystème de la construction répond à la nécessité de résorber progressivement le déficit en logements sociaux, estimé à 300 000 logements, tout en créant une filière de la construction intégrée.
- La modernisation graduelle de l'économie sociale constitue le troisième et dernier moteur sectoriel d'inclusion et d'emploi. Elle entend opérer une transition progressive et souple de ce secteur vers l'économie formelle, en augmentant la part des emplois formels.
- L'intérêt de développer le secteur des ressources minières et des fertilisants apparaît multiple : i) rééquilibrage de la balance commerciale, ii) effet d'entraînement sur le reste de l'économie (ressources fiscales, industrie, infrastructures), iii) contribution au développement social, en particulier via les mines artisanales.
- Faire du Sénégal un hub logistique industriel régional répond à une logique double : i) capitaliser sur les atouts géographiques du pays en le positionnant comme porte d'entrée de l'Afrique de l'Ouest pour les corridors, en particulier pour le Mali ; et ii) amorcer un processus d'industrialisation indispensable au rééquilibrage pérenne de la balance commerciale.
- L'aspiration du hub multi-services est de : i) faire de Dakar la plateforme régionale tertiaire (sièges d'entreprises et d'institutions internationales, santé, éducation, loisirs) ; ii)



positionner le Sénégal dans le top 3 des pôles offshoring en Afrique francophone ; et iii) faire du Sénégal une destination touristique de référence (3 millions de touristes).

En outre, le PSE promeut les autres services et secteurs de production. En effet de par ses fonctions sociales et économiques, la promotion du sport et de ses activités connexes demeure une priorité. Parallèlement, un accent sur le secteur de la culture permettra de valoriser les potentialités du Sénégal.

## **Pilier 2 : Capital humain, Protection sociale et Développement durable**

La hausse de la productivité souhaitée est tributaire de la qualité de la main d'œuvre employée. Parallèlement à la mise à profit du dividende démographique, la Stratégie mise sur la promotion du capital humain, de la protection sociale, de l'économie verte et du développement durable.

En effet, le renforcement de la mise en œuvre et du suivi des politiques de **population** est capital pour un **développement humain durable**. La promotion de l'**éducation** repose entre autres sur la mise en place d'un cycle fondamental d'éducation de base de 10ans, l'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages, la promotion de la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi ainsi que le développement d'une gouvernance efficace, efficiente et inclusive du système éducatif. S'agissant du domaine de la **santé** et de la **nutrition**, un accent particulier sera mis sur l'hygiène et la promotion d'habitudes alimentaires saines. Par ailleurs, la promotion du partenariat public-privé, notamment à travers « Dakar Medical City », permettra une meilleure prise en charge des constructions et exploitations des infrastructures de santé.

Par ailleurs, dans les domaines de l'**eau potable** et l'**assainissement**, la Stratégie souligne les objectifs tels que l'amélioration de l'accès à l'eau potable des populations en milieu urbain et rural, le développement de l'assainissement dans lesdits milieux, la promotion de la gestion intégrée et durable des ressources en eau et de la bonne gouvernance sectorielle. L'amélioration du **cadre de vie** repose en partie sur l'assurance d'une meilleure planification et gestion de l'espace des villes et autres agglomérations et l'amélioration de la qualité du cadre de vie en milieu urbain et rural,.

Dans l'optique de consolider la **protection sociale**, le PSE mise sur le renforcement de la sécurité sociale des travailleurs et des retraités, l'amélioration des conditions socio-économiques des groupes vulnérables ainsi que l'extension de la protection sociale au secteur informel et aux groupes vulnérables. Quant à la **prévention et la gestion des risques et catastrophes**, ses priorités concernent la prévention et la réduction des risques majeurs de catastrophe et l'amélioration de la gestion des catastrophes naturelles. Les domaines du **développement durable** et de l'**environnement** poursuivent les objectifs que sont le renforcement des capacités de gestion de l'environnement et des ressources naturelles, la promotion de l'économie verte ainsi que la réduction de la vulnérabilité des écosystèmes par rapport aux effets des changements climatiques.



### **Pilier 3 : Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité**

Afin de consolider la **paix** et la **sécurité**, le PSE définit des objectifs stratégiques relatifs à la construction de la paix et la cohésion sociale et le renforcement des moyens des forces de sécurité. L'amélioration de l'accès, la qualité et l'efficacité de la justice constituent la priorité dans le domaine de la **promotion de l'Etat de droit**, des **droits humains** et de la **justice**.

S'agissant de l'**aménagement du territoire**, du **développement local** et de la **décentralisation**, le PSE vise : la promotion de la viabilité des territoires et des pôles de développement et le renforcement des capacités des collectivités locales. Dans le domaine de la **gouvernance stratégique, économique et financière**, l'amélioration de la gestion des finances publiques, la lutte contre la corruption et la non-transparence ainsi que l'amélioration de la gouvernance économique, restent des objectifs et des pré-requis incontournables de la mise en œuvre du PSE.

## **STRATEGIE DE MOBILISATION DU FINANCEMENT**

---

Partant de **trois scénarios prévisionnels**, le PSE arrime les choix d'investissements publics, dans un plan d'actions prioritaires (PAP). Ainsi, le scénario de décollage du PSE traduit les nouvelles aspirations qui mettent l'accent sur l'agriculture, l'énergie, les infrastructures structurantes et la satisfaction de la demande sociale. Selon ce scénario, le montant total du financement du PSE 2014-2018 s'élève à **9 685,6 milliards FCFA, dont 2 964 milliards en ressources additionnelles (1 853 milliards de FCFA auprès des PTF et de 1 111 milliards de FCFA du secteur privé)**. Pour la mobilisation des ressources additionnelles, l'Etat privilégiera le respect de la viabilité de la dette publique et de ses engagements internationaux. A cet effet, il optera essentiellement pour des **prêts concessionnels** et impliquera le **secteur privé**, à travers des mécanismes de **partenariat public-privé**, dans le financement des projets structurants.

## **MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DU PSE**

---

La mise en œuvre du PSE repose sur le **Plan d'Actions Prioritaires** retraçant les actions majeures et l'ensemble des instruments budgétaires et sectoriels. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre reposeront sur un dispositif institutionnel et un cadre opérationnel. Le dispositif institutionnel de suivi comprend au niveau stratégique le Conseil présidentiel d'orientation, le Comité national de pilotage et la Commission parlementaire de suivi. Quant au niveau opérationnel, y figurent les comités ministériels et les comités régionaux de suivi et d'évaluation.

